

## Rigueur et discrétion

Mythifié par de nombreuses séries télévisées depuis des décennies, le métier de détective privé a toujours fasciné et fait encore l'objet de nombreux fantasmes de la part du grand public. Et pourtant la réalité de terrain est bien différente des images d'Epinal à la James Bond et ses gadgets improbables. D'ailleurs, il est plus approprié de parler d'enquêteurs professionnels compte tenu des missions qu'ils sont appelés à mener et de l'évolution du métier. Malgré tout, cette image entretenue par une certaine opacité liée à la fonction exaspère les professionnels.

Yves Conversano, Président de la Confédération des détectives et enquêteurs professionnels (CNDEP) organisme syndical représentatif de la profession, et Directeur de l'IFAR (Institut de formation des agents de recherches), défend l'éthique et l'exigence de moralité d'un métier qui touche bien souvent à l'humain. Si auparavant les détectives étaient souvent des anciens policiers ou militaires, le métier a beaucoup évolué notamment depuis qu'il a été réglementé par Décret en mars 2003. Aujourd'hui, il est sous la tutelle du ministère de l'Intérieur et après un cursus de formation spécifique obligatoire, la carte de détective doit être validée par le Préfet. L'aspirant doit également faire preuve d'une moralité irréprochable, de sagacité, d'initiatives et d'intuition, défend Yves Conversano. C'est une question de "*savoir-faire et de savoir-être*" selon le représentant de la profession. Car le cœur du métier repose sur la recherche de la vérité tangible à travers la fourniture de preuves incontournables. C'est aussi un "*complément*" aux services d'enquêtes officiels et un outil "*d'administration des preuves*" régit par une éthique rigoureuse. "*On ne fait pas ce qu'on veut et nous agissons toujours dans le cadre de la Loi*" défend le détective.

### Des missions de plus en plus étendues

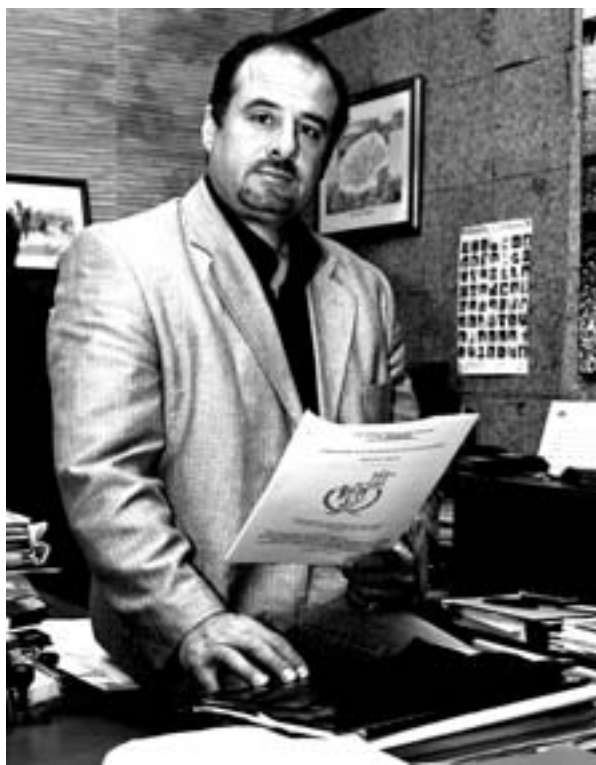
Outre l'exigence de formation et de moralité ainsi que la réglementation du métier, les missions ont beaucoup évolué ces dernières années notamment à cause de la mondialisation économique. Deux types d'affaires sont ainsi principalement au cœur du métier : les affaires civiles et les investigations d'entreprises.

Du côté des affaires civiles, on retrouve toujours les problématiques liées aux divorces notamment en matière de solvabilité ou de problèmes de gardes d'enfants. Filatures, photos, regroupements d'informations sont alors le quotidien de ces professionnels qui doivent à la fois faire preuve de tact, de discrétion et de psychologie pour rassembler les éléments qui vont nourrir une enquête.

On fait également appel aux enquêteurs privés dans le cadre d'enquêtes sur des délits ou meurtres non élucidés ou en complément d'enquêtes toujours dans le souci d'apporter plus d'éléments de preuves.

Du côté des entreprises, la profession est de plus en plus sollicitée notamment dans le cadre de concurrences déloyales, de vols ou de contrefaçons. Là aussi, l'exigence est d'amener des preuves irréfutables. On peut aussi voir l'enquêteur privé être saisi dans des situations de suspicion au sein de l'entreprise. Et si Yves Conversano reconnaît que faire appel à un détective représente "*un coût*" qui dépend bien sûr de la mission, dans certains cas, il peut "*s'engager personnellement*" selon les situations à démêler et les conditions des requérants. C'est un peu l'aspect humain du métier qui en fait aussi un "*métier-passion*" exigeant et qui ne souffre d'aucune approximation.

En matière d'organisation, si elle reste avant tout une profession libérale, la profession a tendance à s'organiser en Cabinets avec pignon sur rue. Une garantie pour les clients et les instances judiciaires qui font appel à leurs services.



Yves Conversano exerce à Montpellier. Il est par ailleurs Président de la Confédération Nationale des enquêteurs professionnels (CNDEP) et Directeur de l'Institut de formation des agents de recherches (IFAR). Il est l'un des acteurs de la réglementation de la profession.

# MÉTIER



→ On dénombre 900 agences d'enquêteurs privés en France pour quelque 4000 agents de recherches patentés. Plus de la moitié des agences est adhérente à la Confédération des enquêteurs professionnels.

→ Deux tiers des affaires traitées aujourd'hui concernent des renseignements commerciaux ou économiques.

→ Contrairement aux idées reçues, la profession est de moins en moins une " affaire d'hommes ". A l'IFAR, on constate ainsi une quasi parité dans les promotions.

→ Le salaire d'un débutant tourne autour de 1000 Euros net par mois alors qu'un détective expérimenté peut gagner en moyenne 3000 Euros net.

## Devenir détective

L'Université de Nîmes dispense depuis peu une Licence professionnelle d'enquêteur privé qui reçoit environ 15 étudiants par promotion. En moyenne, 70 % des diplômés trouvent du travail 6 mois après la fin de leur cursus. Le tiers d'entre eux ouvre un Cabinet et 20 % deviennent collaborateurs indépendants. Le salariat reste assez rare compte tenu de la nature aléatoire des missions.

La profession est soumise à l'obtention du titre de " Détective-Agent de Recherches Privées " et est inscrite au " Répertoire National de la Certification Professionnelle ". Elle répond en outre à un code de déontologie qui relève du Droit commun. Elle n'est en aucun cas assimilée à une activité commerciale.

La Licence dispensée à l'Université de Nîmes est accessible sur dossier. Elle dure un an pour 458 heures de cours et quatorze semaines de stage en entreprise. Elle est dispensée principalement par des professionnels en activité.

### Liste des enseignements :

- Droit pénal et procédure pénale : 35 heures
- Droit commercial : 24 heures
- Droit civil : 25 heures
- Droit du travail : 24 heures
- Droit des libertés fondamentales : 25 heures
- Institutions politiques, administratives : 20 heures
- Droit de la propriété intellectuelle : 14 heures
- Statut, déontologie et rôle de l'agent privé de recherche : 10 h
- Droit de la preuve : 10 heures
- Police technique et scientifique : 15 heures
- Secret professionnel : 4 heures
- Comptabilité et gestion de cabinet : 17 heures
- Documents administratifs et enquête financière : 21 heures
- Marketing : 4 heures
- Lutte contre l'espionnage industriel et économique : 14 heures
- Affaires commerciales : 14 heures
- Piratage informatique : 7 heures
- Outils d'enquête et d'investigation : 7 heures
- Stratégie d'enquête et d'investigation : 21 heures
- Contre-enquête pénale : 14 heures
- La preuve-éléments probants : 18 heures
- Rédaction de rapport et compte-rendu de vacation : 7 heures
- Témoignages et attestations : 14 heures
- Constats et sommations : 7 heures
- Flagrants délits, force publique et armes : 7 heures
- Langues vivantes spécialisées : 20 heures
- Banques de données informatisées : 7 heures
- Psychologie appliquée et technique d'entretien morphopsychologique (expression verbale et non verbale) : 18 heures
- Drogue, délinquance et protection des personnes : 10 heures
- Topographie et repérage : 7 heures
- Enquête commerciale et intelligence économique : 17 heures
- Investigation technique : 16 heures
- Photos : 10 heures
- Lutte contre, vol, contre façon, espionnage industriel : 15 heures

Infos : Site Vauban : rue du Docteur Georges Salan - Nîmes.  
Tel : 0 825 314 116 - Internet : [www.unimes.fr](http://www.unimes.fr)